



Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PROJET D'ÉCOLE 2018-2021

Circonscription : Montbéliard 4

Commune (s) : Tallecourt

Écoles (s) : Ecole Primaire publique de Tallecourt

Regroupement d'écoles pour un projet partagé :



Nombre de classes : 6

Effectif total de l'école : 139

Nombre d'enseignants (y compris Brigade TR) : 8

Autres personnels (ATSEM...) : 1

ANALYSE DE LA SITUATION

(cf. fiche d'autodiagnostic)

On se référera à la fiche d'autodiagnostic avant de renseigner cette partie.

Points forts :

➤ **Assurer un parcours de réussite à chaque élève**

Equipements numériques et usages pédagogiques.

Repérage précoce et traitement des difficultés d'apprentissage : Modalités de prise en compte de l'hétérogénéité des niveaux d'acquisition des élèves et mobilisations des dispositifs d'aide.

➤ **Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves et de chacun**

Programmes de l'école primaire et documents d'accompagnement

Utilisation du LSU

➤ **Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente**

Parcours d'Education Artistique et Culturelle

Développement d'un esprit d'équipe et de coopération

Points à approfondir :

➤ **Assurer un parcours de réussite à chaque élève**

Parcours citoyen de l'élève

Mise en place du conseil coopératif dans les différents cycles

➤ **Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves et de chacun**

Développement d'actions visant une école plus inclusive

Interroger de nouvelles pratiques innovantes pour redonner sens à l'acte d'apprendre

➤ **Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente**

Prise en charge des élèves au comportement inapproprié

Climat scolaire ou dispositif « Soutien au comportement positif »

AXES PRIORITAIRES RETENUS POUR LE PROJET D'ECOLE 2018-2021

(se reporter à " Priorités retenues pour le futur projet d'école de la fiche d'autodiagnostic")

1. Assurer un parcours de réussite à chaque élève

Objectifs ⇨

1. Créer les conditions d'un égal accès de tous les élèves à la culture numérique.
2. Favoriser l'intégration et la réussite des élèves à besoin particulier dès la maternelle.

Éléments de mesure de l'atteinte des objectifs ⇨

- Fréquence d'utilisation des outils numériques.
- Equipement de toutes les classes (Tbi, classe mobile, tablettes, ...)
- Mesure de l'impact sur les élèves.
- Veiller à ce que l'apprentissage de chacun des élèves soit fondé sur les résultats du programme pédagogique. Au besoin, les enseignants personnalisent les résultats d'apprentissage pour les élèves afin qu'ils apprennent et atteignent leur plein potentiel.

Actions ⇨

- Renouvellement du matériel à l'école.
- Mobiliser les nouvelles compétences numériques relatives aux nouveaux programmes.
- Participation aux différentes actions numériques à l'échelle de la circonscription et académique.
- Création d'outils en équipe pour atteindre les objectifs.
- Accompagner chaque élève dans un parcours de réussite en fonction de son potentiel
- Réflexion collégiale sur l'élaboration de grilles d'observables personnalisées : Construction de situations de réussite.

2. Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

Objectifs ⇨

1. Faire évoluer les pratiques professionnelles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.
2. Développer la confiance en soi et permettre l'inclusion de chacun.

Éléments de mesure de l'atteinte des objectifs ⇨

- Réalisation d'outils en commun pour une meilleure organisation des élèves et pour formaliser la continuité des apprentissages.
- Coopérer avec ses pairs pour arriver à un objectif commun.
- L'enfant doit pouvoir entreprendre, construire ce qu'il n'est pas sûr de réussir immédiatement.

Actions ⇨

- Poursuite du travail d'harmonisation des pratiques avec la mise en place d'outils communs par cycle / sur l'école.
- Travail sur des problématiques précises (résolution de problème, production d'écrit, compréhension de consigne, ...).
- Création de programmations nouvelles ou adaptation des existantes pour une meilleure cohérence des apprentissages.
- Mettre en place des situations où l'élève peut réussir et en être valorisé. Elles doivent lui permettre de prendre conscience qu'il peut et sait faire, de développer le sentiment de compétence et d'évolution.
- Mise en place du conseil coopératif dans les différents cycles.

3. Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Objectifs ⇨

1. Améliorer le climat scolaire.
2. Développer des actions visant une école plus inclusive.
3. Prise en charge des élèves au comportement inapproprié.

Éléments de mesure de l'atteinte des objectifs ⇨

- Mesure de l'investissement, de la participation, de la motivation, ...
- Création de questionnaires (à destination des élèves, enseignants et parents) pouvant mesurer le climat scolaire.
- L'école est proactive dans la mise en œuvre de mesures de soutien pour les élèves qui font preuve d'un comportement inapproprié.

Actions ⇨

- Elaboration en équipe d'un protocole (individuel) de prise en charge pour améliorer la gestion des temps de crise pour les élèves ayant des troubles du comportement (comportement inapproprié, violent, agressif...) et communication avec les parents.
- Réflexion sur le soutien au comportement positive avec les messages clairs notamment.
- Créer un sentiment d'appartenance.
- Créer une attitude proactive par rapport à la promotion du comportement approprié.
- Elaborer des stratégies d'appui au comportement positif.
- Proposer un panel plus large de jeux de récréation.
- Développer une approche de collaboration régulière entre les élèves, les familles, les enseignants.
- Participation (avec le concours des parents) à des campagnes de sensibilisation à la différence.

AVIS DU CONSEIL ECOLE - COLLEGE

Ce projet a été présenté au Conseil Ecole-Collège réuni le : 30 avril 2018

Avis : Favorable

Remarques éventuelles :

AVIS DU CONSEIL D'ECOLE

Ce projet a été présenté au Conseil d'école réuni le : 05 avril 2018

Avis : Favorable

Remarques éventuelles :

Le projet d'école a été adopté par le Conseil d'école réuni le : 05 avril 2018

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis :

Favorable

Défavorable

Observations :

A , le 201

L'IEN de la circonscription

**VALIDATION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Observations :

A , le 201

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale